

8830113 E02

CONFERENCE DE PRESSE

vendredi 13 mai 1988

Je voudrais commencer par vous souhaiter bienvenue dans cette maison, vous dire que je vous y accueille avec beaucoup d'émotion et avec plaisir dans cette première manifestation de mes nouvelles fonctions.

Je vous renouvelle donc cette joie de vivre et vous annonce que mes services seront constamment à votre disposition et que j'espère que nous entretiendrons les meilleurs rapports. Je sais que les miens avec la presse ont toujours été bons, et cela continuera.

Mesdames, Messieurs,

La composition et la structure du gouvernement qui vient d'être nommé par M. le Président de la République appelle certaines explications, certains commentaires. Je les crois nécessaires. Je préfère les faire en réponse à vos questions dans un instant.

Un étrange débat s'instaure en France aujourd'hui, où les mots d'ouverture et de fermeture tiennent la vedette, et il me paraît important de comprendre ce qui se passe.

Le résultat de l'élection présidentielle a de quoi surprendre, la gauche étant toujours plutôt réputée minoritaire dans notre pays. A l'évidence, la France cherche un nouvel équilibre politique qu'elle n'a pas encore vraiment trouvé, et ce sont les conditions dans lesquelles se déroule ce processus qu'il faut bien éclairer.

Toutes les démocraties occidentales dans la compétition de bloc à bloc, gauche contre droite. La France est de cette dernière catégorie, mais elle y a longtemps ajouté un fanatisme, un rejet de l'autre, qui lui était un peu particulier. L'enracinement culturel ou doctrinal de cette ligne de partage s'est fait au long de notre histoire autour de deux problèmes : l'église, l'argent. Des hommes et des femmes, des volontés, des courages, des dévouements, se sont organisés à travers tout le pays, durablement, les uns contre les autres, pour faire triompher leurs convictions et tout cela porte un grand nom : cela s'appelle la démocratie.

Or, le conflit sur la laïcité de l'Etat et de l'école n'emporte plus aujourd'hui matière à des décisions de puissance publique essentielles et les esprits s'apaisent. Quant au conflit sur le partage du fruit de notre travail à tous, sur le partage et le pouvoir de l'argent, il reste naturellement toujours, ne l'oublions pas, au coeur des débats d'une grande démocratie - surtout en ce moment où les problèmes de pouvoir d'achat sont préoccupants - mais il a radicalement changé de nature lorsque, et cela remonte à une demi douzaine d'années à peine, la gauche a cessé de considérer au titre de ce conflit l'entreprise comme un champ de bataille avant toute autre chose et qu'elle l'a assumée comme une unité de production, le débat sur le partage, qui peut tourner au conflit, ne devant mettre en cause ni l'existence ni même l'équilibre de l'entreprise.

L'occasion nous était donnée de redevenir des démocrates courtois et pleins de sérénité. Mais notre pays a vu surgir en son sein, en quelques années, un nouveau, un grand conflit, profond, grave, douloureux, inquiétant. Et pour essayer de le cerner, je dirais qu'il porte sur le problème de savoir si la France fonctionne à deux vitesses ou pas.

Il y a des forts, des performants, des qualifiés, des exportateurs, des vainqueurs. Ils sont même nombreux : 129 entreprises dénombrées sont n° 1 mondial dans leur creneau. Il y a des personnes dont les qualifications assurent et un revenu, et une grande responsabilité, et une grande dignité de vie. Il y en a beaucoup d'autres. Que fait-on de ces autres, la plus immense catégorie ? D'abord les femmes, marginalisées sur le marché du travail dans ces temps difficiles ; notre jeunesse, dont 40 % ont des qualifications incertaines ; nos chômeurs ; les rejetés du système scolaire ; les étrangers, que bien souvent nous sommes allés chercher.

Et par rapport à cela, en effet, La première, c'est place aux forts. Minimisons la contrainte économique à faire peser sur ce qui produit, sur ce qui est victorieux, sur ce qui exporte, sur ce qui est pugnace. Minimisons la contrainte à faire payer pour assurer la solidarité. Et quant à l'ordre social, priorité à la police, dont c'est la fonction.

Et puis, il y a une autre affirmation, une autre grande politique, qui se veut d'abord une politique de solidarité, qui se veut respectueuse de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et des valeurs profondes autour desquelles notre République s'est fondée, des valeurs républicaines que le Président de la République a, avec insistance, rappelées, et dans sa Lettre à tous les Français, et dans ses propos.

Et cette distinction couvre à la fois notre système scolaire, élitiste et ouvert à tous, l'équilibre relatif de la répression et de la prévention, la nature de nos efforts de formation professionnelle, la politique de logement, poussant à la ségrégation ou cherchant au contraire la diversification, et ainsi de suite ; il n'est guère de secteur de la vie du pays qui ne soit marqué par les choix entraînés par ce conflit là. Et c'est ce conflit là, à la réponse duquel la majorité du corps électoral vient de donner une réponse claire en élisant François MITTERRAND président de la République pour un nouveau mandat, dans un choix, dans un débat, où ces références étaient les principales.

Mais il y a des inerties dans le système politique. Le nôtre évolue lentement comme tout autre et nous sommes dans une situation institutionnelle très simple : il n'y a pas présentement de majorité parlementaire pour le gouvernement que vient de nommer le Président de la République. Alors ouverture, fermeture, fermeture, ouverture.

Mesdames, messieurs, l'ouverture, c'est comme la croissance ou comme le changement, cela ne se décrète pas. Je tiens que la campagne du Président de la République, sa Lettre à tous les Français, ses déclarations étaient très claires en ce qui concerne ses souhaits : que l'ouverture se fasse, l'ouverture voulant dire la capacité de tous ceux qui font le choix de la solidarité, le choix d'une France qui respecte ses valeurs républicaines, y compris par rapport aux étrangers qui sont ses hôtes aujourd'hui et puisse se rassembler dans un équilibre politique stable.

Cette ouverture a incontestablement été faite ; elle a reçu une réponse publiquement négative. Devant vos questions tout à l'heure, je pourrais citer - je gagne du temps maintenant - aussi bien M. Raymond BARRE que Mme Simone VEIL, que unanimement, nous dit-on, le bureau politique de l'U.D.F., ont pris parti pour une reconnaissance de cette intention, mais pour une opposition constructive, pour reprendre l'un des termes cités.

Le Président de la République, de qui seul dépend le droit de dissolution, est donc placé devant l'alternative suivante : dissoudre ou ne pas dissoudre. Quels sont les enjeux et qu'est-ce que cela veut dire ?

Ne pas dissoudre. Ne pas dissoudre, c'est dire oui, c'est vrai. Si nous allons à une bataille politique, - à une compétition électorale, ne dramatisons-pas -, législative, dans l'organisation de notre système public d'aujourd'hui, nous retrouverons la vieille institutionalisation de nos compétitions, - l'église a commencé à disparaître de ce signe là mais l'argent y est toujours présent, une certaine façon de le concevoir -, nous réentrons de part et d'autre, des hommes et des femmes, dans leurs racines électorales, dans les fiertés, les loyautés, aussi les fidélités marquées par ce conflit, et nous ne permettons pas la reconnaissance d'une majorité présidentielle organisée sur la nouvelle ligne de partage dont je sens toute la clarté.

Ne pas dissoudre, c'est tenter cette recherche, inlassablement, courageusement. Le Président de la République, encore une fois, le voulait. Les déclarations de lundi, de mardi, le rende très difficile. Il y faudrait en tout cas beaucoup de temps. Le temps, vous comprenez qu'il le faudra long ; nous serions prêts à le passer. Mais la France est un grand pays, elle est engagée dans de très importantes négociations internationales ; il lui faut apporter vite sa contribution à l'intervention de l'Europe dans le grand débat international sur le désarmement ; il lui faut, à la France, prendre sa participation rapide à l'accélération nécessaire et attendue de la construction européenne. On ne fait pas cela avec un gouvernement menacé d'une perte de majorité du jour au lendemain. Ce serait en outre parfaitement contraire à l'esprit de la Vème République, comme à sa lettre d'ailleurs qui est parfaitement formelle : il faut au gouvernement une majorité parlementaire stable.

Dissoudre, c'est au contraire associer le suffrage universel à la mise en place de cette majorité parlementaire stable. C'est répondre à la lettre et à l'esprit de la Constitution. C'est permettre au gouvernement de la République de travailler, c'est prendre du retard par rapport à la recherche de ce rassemblement autour des valeurs républicaines qui serait un peu obscurci par un conflit d'une autre nature.

Le choix est lourd pour M. le Président de la République. Ses consultations, vous le savez, sont engagées. Sa décision n'est pas encore prise à l'heure où je vous parle.

Je dirai simplement qu'une majorité, cela peut être aussi une arme parlementaire destinée à ne pas servir ; c'est une arme défensive, moins on s'en sert et mieux on travaille. J'ai expérimenté au Parlement l'art de légiférer en acceptant les amendements et les avis. Je veux affirmer ensuite que, quel que soit le résultat des élections éventuelles, le gouvernement du lendemain ne sera pas, en aucun cas, celui d'aujourd'hui. Je veux dire enfin qu'on peut abuser des mots et des signes en matière d'ouverture, pour faire l'économie de la chose ; que j'ai plutôt l'esprit à me priver des mots et des signes, s'il est inévitable, mais pour pratiquer la chose.

Il y a en effet, et ce sera mon point final, des choix stratégiques et des contraintes tactiques. Le choix stratégique, il est l'ouverture. Non pas son principe, mais par principe ; non pas l'ouverture d'un moment mais l'ouverture durable. Et de cette démarche, mesdames et messieurs, c'est la totalité de la famille socialiste qui est solidaire. Puisque ici ou là on avait eu des suspicions sur sa solidarité, il était indispensable que cette totale solidarité de la famille socialiste autour de la volonté d'ouverture soit représentée au gouvernement.

Et puis, il y a les contraintes tactiques. Il faudra choisir. J'ai dit les termes de ce choix ; cela ne doit pas se faire dans la précipitation, mais chacun doit pourtant en comprendre l'urgence.

Le premier septennat a été celui de la modernisation économique, puis de l'alternance ; le nouveau septennat, mesdames et messieurs, sera celui de la modernisation politique. La nouvelle politique, ce sera cela.

Je suis ouvert à toutes vos questions.

Q - Monsieur le Premier ministre, allez-vous faire une déclaration de politique générale devant le Parlement ?

R - Cela dépendra d'une décision que j'évoquais tout à l'heure et qui n'est pas encore prise.

Q - La dissolution peut-elle intervenir avant un vote de l'Assemblée nationale ?

R - Constitutionnellement oui.
droit à prendre en considération

Il n'y a pas que le

Q - C'est une hypothèse qui peut être envisagée ?

R - Toutes peuvent être envisagées, y compris celle là.

Q - Quel est le délai raisonnable, à votre avis, avant que le Président de la République fasse connaître sa décision ?

R - La Constitution n'impose point de délai. La France a besoin de la clarté. Mon sentiment est que nous ne devons point tarder. Car, de toute façon, que la décision de dissolution soit positive ou négative, les conditions de réalisation de cette ouverture, c'est-à-dire d'organisation petit à petit d'une convergence autour des valeurs de la République, ont besoin d'une clarté institutionnelle pour se faire. Il faut donc que l'on soit avant ou après, mais que l'on soit sûr.

Q - Est-ce que les listes présentées pour ces législatives seraient celles du Parti socialiste ou d'un front républicain ?

R - Monsieur, nul ne s'est permis, je l'espère, et en tout cas sûrement pas moi, de préjuger à ce point de la décision que d'en préparer un des aspects seulement. Là, la pratique eut été contraire à l'esprit d'ouverture.

Je voudrais ajouter d'un mot que je suis très soucieux que de ce que dans toute l'explication autour de tout cela, le sens du temps et de la durée soient mis en évidence. Campagne électorale ou pas, elle durera six semaines. Le problème posé à la France, qui est de trouver l'équilibre politique correspondant au traitement d'un pays à deux vitesses ou d'un pays solidaire nous prendra du temps. Et cela seul est la perspective qui doit nous amener à travailler, quelles que soient les nécessités ou les responsabilités et la stabilité nécessaire de la puissance publique française nous amènent à accomplir dans le court terme.

J'ai interrompu une question qui commençait, je crois.

Q - Est-ce que vous envisagez de changer la loi électorale ?

R - Cela fait aussi partie, monsieur, des questions qui ne poseront qu'après la réponse à la première.

Je préférerais pour ma part vous apporter - mais vous ne semblez pas vous y intéresser beaucoup - quelques commentaires sur la structure même du Gouvernement. Le ferais-je ? Non. Eh bien, oui, j'aimerais vous apporter ces quelques commentaires. Rassurez-vous, ils seront relativement brefs, mais j'ai la faiblesse d'y tenir car ce que je vais dire maintenant de la structure du Gouvernement, je le souhaite durable et je travaillerai à ce que ce soit durable, quels que soient les temps qui viennent et indépendamment des noms des personnes. Il y a des problèmes d'organisation générale des pouvoirs publics dont je pense avoir, avec le puissant appui et l'approbation de M. le Président de la République, proposé quelques solutions. Il faudra au moins du temps pour voir si elles sont efficaces. Je les crois bonnes et je les voudrais durables, même si des titulaires doivent changer, conformément à l'engagement que je prenais tout à l'heure. Le gouvernement, s'il y a dissolution, le gouvernement d'après, ne sera pas le même.

Il en est deux sortes. Les unes concernent des structures ministérielles particulières, individualisées.

Je voudrais d'abord souligner le problème des droits des femmes. D'abord parce que c'est 53 % du corps électoral, ensuite parce qu'en effet, devant les difficultés de la situation économique d'aujourd'hui, c'est le droit au travail des femmes qui se trouve le plus gravement bafoué, mis en cause. Grâce au considérable et au bon travail législatif fait par Mme ROUDY, nous sommes devant la meilleure des situations ; il n'y a plus grand chose à légiférer. L'égalité juridique est acquise. Il reste quelques traces, notamment dans le cas des agricultrices. Je suis bien placé pour

mais très peu de chose. Et aujourd'hui, le problème des droits des femmes est un problème de défense pied à pied de cette égalité dans tous les secteurs de la vie du pays. Ce qui veut dire que le problème du droit des femmes se trouve partout. C'est la raison pour laquelle, pour en assurer la gestion, nous l'avons rattaché à l'un des ministères délégué auprès du ministre des affaires sociales - il faut une pensée inspiratrice -, mais qu'au delà de ce rattachement, dans quelques, je n'ose pas dire jours, mais en tout cas peu de semaines, je nommerai auprès de moi, dans les bureaux du Premier ministre, une délégation générale à la condition féminine - pardon, au droit des femmes, excusez-moi, nous n'en sommes plus là -, qui aura précisément pour objet de vérifier que, dans chaque ministère, nous passons à l'application concrète, sous l'impulsion, et en coordination constante avec Mme Georgina DUFOIX qui a charge de cette attribution. C'est la première remarque.

La deuxième remarque me paraît importante. Nous avons rétabli le ministère de la mer comme ministère plein. La France a plusieurs milliers, je crois bien 5.000 kilomètres de côtes, elle a une longue tradition, elle a beaucoup d'habitants concernés professionnellement ou géographiquement par ces situations. Un ministère plein nous paraissait nécessaire.

Un autre élément peut être souligné. J'ai tenu - il est groupé avec les personnes âgées, mais tout de même - à ce que réapparaisse un secrétariat d'Etat chargé des handicapés. Plus d'un million de familles, plus d'un million de familles très souvent oubliées ont en effet - on n'en a peu parlé pendant la campagne électorale - l'attention n'était pas centrée sur elles. Je veux leur dire aujourd'hui que le souci du Gouvernement est là dessus très ferme : il y a beaucoup à faire dans ce secteur et c'est Mme Catherine TRAUTMANN qui est auprès de M. Michel DELEBARRE chargée notamment de ce secteur.

L'environnement. L'environnement devient interministériel. C'était jusqu'ici un ministère autonome, tantôt secrétaire d'Etat, une fois ministère plein, et l'administration française, comme les milieux écologiques, bruissait des conflits et des difficultés qu'avait le défenseur de notre environnement pour se faire entendre des autres ministères, souvent des bastilles bien anciennes, très ancrées dans la tradition administrative et très opaques à ce souci nouveau, coûteux souvent, parfois dangereux. Il nous a paru évident, M. Brice LALONDE en est convaincu, que la fonction de défense de l'environnement est interministérielle au premier chef. Particulièrement soucieux que j'en suis personnellement, j'ai souhaité qu'elle soit rattachée au Premier ministre. Le ministère de l'environnement y a perdu en lustre, il n'y a cette fois ci auprès du Premier ministre que des

secrétaires d'Etat et un ministre délégué pour les DOM-TOM. L'environnement est donc un secrétariat d'Etat, mais c'est le Premier ministre qui s'engagera sur les problèmes d'environnement. Que toutes les Françaises et les Français pour qui ces questions sont lourdes comprennent que nous sommes en train là de faire un pas administratif considérable ; nous en avons confié la gestion à M. Brice LALONDE ; je pense qu'il est parfaitement qualifié, et qu'on ne s'alarme pas des dénominations ; ce sont les plus fonctionnelles pour assurer la prise en charge de ce sujet.

Jeunesse. Nous avons eu un problème. Faut-il la jumeler avec les sports . n'est-ce qu'un problème de sport , devons-nous considérer que le principal, c'est l'emploi ; devons-nous considérer que le principal, c'est la formation professionnelle ; devons-nous considérer que le principal, c'est un droit rapide au logement ? En fait, la priorité à la jeunesse, que vous trouvez dans divers paragraphes de la Lettre de M. le Président de la République à tous les Français, elle est très résolument interministérielle en fait. Si bien qu'elle sera coordonnée par le ministre des affaires sociales, qui y retrouve cette attribution dans son champ, mais qu'elle est de la responsabilité de tous les ministres, chacun sentant bien que le combat pour que la France ne soit pas à deux vitesses, pour faire une France solidaire, il a toute notre jeunesse à son ordre du jour et il doit être traité par tous nos ministères : affaires sociales, formation, éducation, etc..., justice, police naturellement, parfois même affaires étrangères, coopération, tout y est. Et nous n'avons pas trouvé d'autre solution que d'en faire un impératif gouvernemental interministériel.

Autre réponse, le sport au contraire. Nous l'avons isolé car c'est une activité spécifique. Je plaide que la France n'a de vraiment grande politique sportive et tout le problème réside dans l'articulation du sport et de l'école. D'où, premièrement, le rattachement du sport au ministère de l'éducation, et deuxièmement la nomination d'un secrétaire d'Etat spécialement chargé de ce domaine, de cette haute mission.

Avant-dernière remarque sur les ministères individuels. L'insertion sociale. M. Bernard KOUCHNER est en fait chargé de l'initiative sociale, de ce qu'il appelait - je cite sa confidence au téléphone - les situations d'urgence, de ce qu'il faut faire pour ceux qui n'en peuvent plus, jeunes ou un peu moins jeunes, et qui sont sans rien, à qui il faut donner un moyen de rentrer en prise sur la société qui les entoure. C'est donc un des secrétaires d'Etat rattachés à M. le ministre des affaires sociales.

Enfin l'espace. L'espace trouve sa première institutionnalisation en terme d'organisation des pouvoirs publics. Cela devenait nécessaire. L'aventure spatiale est lancée, la France y est très engagée, de multiples manières - Ariane, le projet Hermès, les satellites de télécommunication, les nouvelles négociations satellite, des négociations sur le droit international de l'espace, une immense cohorte de problèmes qui engagent aussi une concertation administrative au nom des programmes, des contenus de ce qui passera sur ces messages - ; il fallait une coordination unique sur ces problèmes de l'espace ; elle est jointe, c'est logique, aux postes et télécommunications, notre activité dominante, notre grand outil administratif et industriel en fait qui en est le principal support. M. Paul QUILES a cette charge.

Ma deuxième nature de remarque sur la structure du Gouvernement, je voudrais y insister car celle là - autant ce que je viens de dire a été ici ou là repéré notamment dans les milieux spécialisés -, celle là ne l'a guère été.

Les choses sont difficiles, la vie politique est mouvante rapidement. J'entends que ce Gouvernement travaille pour le long terme, que même si l'actualité est courte, chacun sente que ce n'est pas parce qu'elle est courte qu'on travaille n'importe comment, qu'on sait se donner des objectifs longs, et j'espère que les structures seront permanentes. Aussi, indépendamment des grands ministères à l'existence forte et autonome marquée depuis longtemps - je pense à l'équipement, je pense aux P.T.T., je pourrais penser à bien d'autres -, j'ai tenu à ce que le système de décision de la puissance publique s'organise autour de quatre pôles puissants et coordonnés dans leur autorité.

Premier pôle - je les prends dans l'ordre hiérarchique des ministres responsables - le pôle éducatif, puisque le pôle éducatif recouvre l'école, le collège, le lycée, l'enseignement technique, l'université, la recherche, la technologie et le sport. Toute l'aventure de la remise sur pied, de la relance, de la redécouverte d'enthousiasmes et de capacités de performance de notre système scolaire se joue sous une seule autorité. Et je tiens beaucoup à maintenir ces structures, quels que soient les changements d'hommes.

Deuxième pôle. Il est beaucoup plus classique mais, soulignons le, le pôle économique et financier. Le travail fait de 1981 à 1985, ramener l'inflation de 13 % à 3 %, ramener un déficit de paiement extérieur de 92 milliards de francs à 0 - nous avons, sur ce deuxième front, quelques menaces en ce moment, vous le savez - ce travail a été fait dans des conditions qui honorent l'homme et qui le qualifient. Il reprend la charrue, il reprend sa tâche, qui honore la structure. Le ministère de l'économie et des finances demeure, avec son secrétariat d'Etat - il y a un complément pour le prochain gouvernement qui est attendu - le pôle économique et financier demeure.

Troisième pôle, le pôle international. Un mot d'explication. Je vous l'ai dit tout à l'heure, dans les décisions que prendra dans les quelques jours qui viennent M. le Président de la République, la capacité de la France de s'engager dans les négociations internationales, de parler avec des voix fortes, suppose que, face à tout interlocuteur, ce soit des ministres pleinement responsables qui s'engagent. M. le ministre de la coopération et du développement, Mme le ministre des affaires européennes, sont ministres pleins. Néanmoins, il ne saurait y avoir en France qu'une seule politique étrangère, même si ces nécessités du prestige et de la représentation de la France à l'extérieur nous ont amené à prendre les deux décisions que je viens de rappeler. M. Roland DUMAS est ministre d'Etat aux affaires étrangères et pourra affirmer sa prééminence dans l'organisation de la cohésion de la politique étrangère de la France dans tous ses aspects.

Enfin, quatrième pôle. On pourrait l'appeler le pôle des activités économiques, puisqu'il ne se limite pas à l'industrie, puisqu'autour de M. Roger FAUROUX sont rassemblés l'industrie et le commerce extérieur ; c'est une solution qui a déjà été essayée, qui est, vous le savez, la solution japonaise ; elle a ses vertus, nous la prendrons dans cet esprit : le commerce intérieur, l'artisanat, le tourisme et l'aménagement du territoire. C'est à dire que sous ce seul pôle, à commandement unique et de cohésion organisée, se développe toute la politique de création d'emplois dans des conditions territorialement équilibrées à travers tout le pays, qu'il s'agisse de petites ou de grandes entreprises.

Voilà les structures de commandement de ce Gouvernement. Encore une fois, quels que soient les changements d'hommes, je tiens à dire ici que je les veux durables et que ce Gouvernement peut aussi durer. Il est même fait pour cela.

Mesdames et messieurs, merci.

Q - Monsieur le Premier ministre, une question je vous prie. Comment expliquez-vous la présence dans un gouvernement d'ouverture de socialistes réputés par ailleurs particulièrement sectaires, tels M. LAIGNEL ou M. SARRE ? Est-ce que, comme on l'a dit, ces noms vous ont été imposés, ou bien est-ce que vous les avez fait entrer pour leur donner quasiment de force une culture de gouvernement ? Ce sera me première question. La seconde, c'est à propos de la modernisation politique dont vous parliez tout à l'heure. Est-ce que vous pourriez être un peu explicite ? Comment peut se réaliser cette modernisation en cas de dissolution si, comme par ailleurs vous l'avez très justement fait remarquer, une dissolution conduirait à reconstituer des familles, ou plus exactement des blocs ?

R - Je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris la deuxième question. Pouvez-vous me la préciser ?

Q - Je vous demande si vous pouvez expliciter un peu la façon dont envisageriez l'après élection ?

R - A la première question, j'entends répondre ceci. Malgré le désaveu officiel des groupes politiques constitués de la droite républicaine, quelques hommes courageux, les uns engagés publiquement en politique - M. DURAFOUR, M. PELLETIER et M. STOLERU -, d'autres venant dans le Gouvernement à titre socio-professionnel, mais pouvant se trouver ne pas être des socialistes encartés, il y en a beaucoup, en tout cas, je parle pour ceux qui se sont publiquement engagés, je veux saluer ce que j'appellerais leur courage. En fait, ils ont pris, comme l'avait fait encore un peu avant eux et à plus fort risque M. STIRN, le risque d'annoncer la couleur, de préfigurer la réorganisation du débat politique en France que je vous décrivais tout à l'heure. Et pour avoir eu ce courage quand c'était vraiment risqué, ils seront sûrement des hommes de lourdes responsabilités lorsque, la sérénité retrouvée, la courtoisie ayant joué, ma réponse à la seconde question couvrant la suite du commentaire d'ici, nous pourrons travailler ensemble.

Mais, imaginez-vous, Monsieur, et c'est la réponse à votre question, qu'il soit utile pour ce faire de casser en plus le Parti socialiste en deux. Voilà qui me semble un peu ridicule. Je voudrais dire ici que le monde du travail, le monde salarial, les ouvriers, sont un peu les grands absents du débat politique dans ce pays. Que le Parti socialiste s'honore de compter parmi ses rangs des hommes et des femmes qui, plus que d'autres, ont eu le souci de coller à, de s'intégrer dans une certaine tradition de ce pays, de parler encore le langage de ceux qui se reconnaissent dans la gauche, dans le mouvement socialiste, y compris autrefois son aile communiste, avant qu'elle ne décide de jouer contre la gauche.

Décision récente. Le mouvement communiste fait partie d'une culture de gauche qui a sa place dans notre histoire. Nous n'abandonnons pas les électeurs communistes au désespoir et il est nécessaire que la responsabilité collective de la gauche soit assumée aussi par des hommes qui représentent cette capacité de contact, cette capacité d'écoute, qui ont cette représentativité. Et je tiens à le dire ici, en pensant à tous ces électeurs communistes dont probablement la foi politique et la générosité politique ont été plus intenses que celles de beaucoup d'autres citoyens français, sur des causes que je ne partage pas du tout et qu'il m'est arrivé de combattre, mais qui aujourd'hui sont certainement dans un désarroi dont je dirai simplement que, en terme humain, il est émouvant.

Ces hommes sont donc là. Que serait le Parti socialiste, que serait le Gouvernement, que serais-je, si je me trouvais derrière n'importe quelle décision menacé d'un désaccord ?

La présence des hommes que vous avez nommés, je ne reprendrai pas de citation nominative, et qui sont mes amis, quelle qu'ait pu être la loyauté des affrontements, était nécessaire pour confirmer ce que j'appelais tout à l'heure le changement de perception de l'entreprise dans le conflit social. De ce fait, le passage de la ligne socialiste du traitement de l'injustice sociale par l'administration l'Etat et l'appropriation des moyens de production et d'échange au traitement de l'injustice sociale par la négociation sociale, par le compromis et par l'engagement de la société civile toute entière, ce passage est collectif, approuvé par tous ; et je gage, Monsieur, que la meilleure des réponses que je peux faire à votre question, c'est que, compte tenu de la personnalité du ministre chargé des relations avec le Parlement, quand lui donnera un accord à un amendement difficile proposé par la droite républicaine qui pourrait n'être pas encore dans une majorité présidentielle, cet accord vaudra du béton et personne n'aura plus de suspicion. Nous avons aussi besoin de donner cette double assurance que le monde du travail et ceux qui s'en voulaient ou s'en sentaient le plus proche ou en tout cas d'aller dans l'évolution lente des langages sont là, et que c'est tout le mouvement socialiste qui est solidaire - la preuve, ils sont au Gouvernement - de la stratégie d'ouverture.

Quant à votre deuxième question, la modernisation politique, comment fait-on ? J'aime mieux l'appeler la nouvelle politique. Tous les mots en "tion" sont toujours un peu compliqués, ce sera simplement la nouvelle politique, cela vaut mieux comme cela et c'est plus simple. Que se passe-t-il dans l'hypothèse d'une dissolution proche et d'une victoire d'une majorité parlementaire pas tout à fait représentative de la totalité des suffrages républicains, mais qui est déjà plus que la gauche tout de même.

Eh bien, je vous dirai simplement qu'il est deux manières de légiférer. J'ai évoqué d'ailleurs ce sujet dans mon propos initial en évoquant l'idée que le fait d'avoir une majorité parlementaire est une arme défensive et que moins on s'en sert et mieux on se porte, on peut légiférer à coups d'article 49-3, mais on peut légiférer autrement.

Sur la centaine de lois que, depuis 15 ou 20 ans, le Parlement vote chaque année en France, il en est beaucoup plus de la moitié qui ne servent à rien, soit qu'elles soient annulées par la législature suivantes, soit que, votées trop vite, elles soient mauvaises et inapplicables, soit que votées trop fortement elles soient applicables, techniquement correctes, mais refusées par la société civile. Et les lois qui résistent, celles qui créent des structures, des procédures, des habitudes, des comportements, qui façonnent la France, qui la mettent sur pied pour demain sont très souvent celles où, à travers des amendements, on s'est aperçu que le Gouvernement ne considérait pas un amendement de sa propre majorité comme un crime de lèse-majesté, et moins encore l'acceptation d'un amendement de l'opposition comme une capitulation, mais le contraire.

Il peut arriver, Monsieur, que l'opposition ait le sens de l'Etat - j'avais cherché cette attitude quand j'y étais moi-même, je serai soucieux de la reconnaître dans une telle situation - et je n'exclus pas qu'un calendrier législatif convenablement organisé fasse apparaître, dans des suites de votes, le clivage politique autour d'une France à deux vitesses ou solidaire, une France en fait de répression ou d'enthousiasme collectif qui ne veuille laisser personne au bord du chemin, que ce clivage là ne finisse par apparaître, et qu'alors - et c'est un point central - chacun de ceux qui par ses votes, mais par ses votes visibles et commentés, aura contribué à faire émerger cette nouvelle majorité républicaine autour du Président de la République, sera compris de ses électeurs. Car la chose difficile quand il faut changer le lieu de partage des conflits, c'est que même beaucoup de courage peut être qualifié ici ou là de trahison, ces mots vont circuler. Donc la clarté de l'explication est tout à fait nécessaire et la lisibilité du fait qu'en effet il y a un patrimoine de valeurs communes autour duquel on peut légiférer suffira à l'éclairer.

J'ajoute qu'il est de mes convictions que les grands problèmes de la société françaises relèvent de la négociation sociale avant tout, beaucoup plus que de la législation.

Vous savez, on légifère difficilement sans symboliser et, dès qu'on symbolise, on cesse d'être vraiment sérieux. On risque la caricature, on risque la démesure. Le symbole est le grand ennemi d'une bonne gestion de nos démocraties contemporaines.

Je souhaite donc que ces trois comportements, la négociation sociale, légiférer dans la compréhension de l'autre et un certain type de traitement de la fonction publique significatif d'ouverture, marquent que, si jamais la dissolution veut survenir, l'ouverture continuera ; les signes en seront faciles à donner. Excusez-moi de m'y être un peu appesanti. C'est important.

Q - Est-ce que les dispositions concernant la Nouvelle-Calédonie éventuelle dissolution

R - Naturellement oui avant. Les bonnes décisions ne s'annoncent pas à l'avance, Madame. Mais naturellement, la Nouvelle-Calédonie est une toute première urgence.

Q - Il me semble que vous n'avez pas abordé la question de la présence de M. Lionel STOLERU au secrétariat d'Etat au plan. Quelle signification donnez-vous ? Est-ce que vous avez trouvé des points d'accord pour quelqu'un qui a une notion de l'Etat qui semblerait peut-être être différente de celle que vous voulez imprimer ?

R - Il y a entre M. Lionel STOLERU et moi à ce sujet beaucoup de convictions communes. Les unes sont de l'ordre politique. M. Lionel STOLERU - tous ses écrits le montrent - c'est un homme de la France solidaire et non pas de la France à deux vitesses, c'est un anticipateur de la nouvelle majorité républicaine autour du Président de la République, c'est clair. Et c'est décisif.

Deuxième élément. Il partage mon sentiment que la fonction planificatrice est résolument interministérielle et ne peut donc, de se fait, se trouver nulle part ailleurs qu'auprès du Premier ministre.

Troisième élément. Il sera notre prospectiviste. Et la fonction de M. STOLERU est de poser au Gouvernement toutes les questions de long terme parmi les plus embarrassantes pour solliciter ses arbitrages. J'augure que je serai souvent d'accord avec les solutions qu'il pourrait proposer au delà de l'investigation des questions ; je n'augure pas que je serai toujours d'accord ; cela n'a pas grande importance. L'important est que la machine publique, premièrement redevienne sensible au long terme et lui donne même la priorité. Nous ne sortirons du sous-emploi, des sous-qualifications que comme ça. Et la seconde est qu'il y ait une liberté totale d'initiative et de débat dans les structures de réflexion de la puissance publique. Merci.

Q - Monsieur le Premier ministre, quelle est votre conception des relations entre le Gouvernement et le parti dont vous êtes issu, le Parti socialiste ? Avez-vous l'intention d'avoir avec ses dirigeants des contacts réguliers, officieux ou officiels, et qu'attendez-vous de ses dirigeants, notamment du Premier secrétaire que l'on doit connaître dans les jours qui viennent ? Est-ce que vous avez, non pas un portrait robot à tracer, mais qu'attendez-vous en tout cas de ce Premier secrétaire ?

R - Non pas par une écriture directe de la Constitution, mais par sa pratique, puisqu'elle est de nature parlementaire, le Premier ministre se trouve être le conducteur d'une aujourd'hui minorité, demain peut-être majorité parlementaire. De ce seul fait, le Premier ministre accordera un égal respect à toutes ses composantes. J'ai 39 ans de militantisme, je ne suis pas prêt de les oublier, ils m'ont formé, j'y ai vu des générosités, des amitiés. Je reste ce que je suis. Je serai le pilote de cette majorité future parlementaire, dans des conditions d'égal respect pour tous ses groupes, et, par conséquent, je ne me permettrai pas de commentaire public sur les affaires intérieures d'un des partis qui la compose. Cela ne m'empêche pas d'avoir des idées, bien entendu.

Q -
vous inspirez-vous de la directive du Parlement européen,

R - C'est vraisemblable, Madame, encore qu'à ma connaissance la directive du Parlement européen ne touche pas les points les plus cruciaux du drame français.

Laissez-moi dire d'une phrase qu'il y a une catégorie de femmes, en France, qui ne peut pas, sur sa déclaration fiscale, écrire le métier qu'elle fait pour des raisons fiscales. C'est l'agricultrice et ce n'est pas correct. Laissez-moi vous rappeler qu'à ma connaissance, et sauf si cela a été changé tout récemment, le congé maternité est plus court pour les agricultrices que pour les autres Françaises que je sache. Naturellement, le caractère paisible des tâches de bureau qui sont les leurs peut sans doute en être une explication biologique. Enfin, bon, nous verrons à traiter les choses qui sont les plus urgentes, qui ne sont pas en rapport avec les directives de Bruxelles. Pour le reste, nous faisons l'Europe, parfois à grands

Je saisis cette occasion de dire que l'Europe est devant une grave difficulté, celle d'un décalage entre la rapidité de l'Europe des forts, la rapidité de l'Europe du libre échange, des chances à courir, de la compétition, et la moindre rapidité de la croissance de l'Europe sociale et de l'Europe solidaire et que la France, telle qu'elle vient de voter, sous l'autorité du Président François MITTERRAND, aura la responsabilité de poser le problème d'un rééquilibrage des rythmes. Il y a eu de la peur de l'Europe dans la dernière élection, je l'ai senti, noté. Nous avons à répondre à cela en rendant l'Europe rassurante, car elle non plus ne doit pas se faire à deux vitesses.

Q - S'il y a deux vitesses, est-ce que c'est le peloton de tête qui doit ralentir, ou le peloton de derrière qui doit accélérer ? Comment voyez-vous cette harmonisation ?

R - Il n'est en aucune manière question de ralentir le peloton de devant, mais on est fort loin d'avoir fait tout ce qu'on pouvait faire pour éviter que le peloton de derrière ne ralentisse.

Ce n'est pas qu'une affaire d'égalité du pouvoir d'achat, c'est aussi une affaire de sentiments, d'égal traitement, de dignité en justice et en densité d'espérance dans la vie. Et cela est à portée de dix ans de travail gouvernemental et j'espère pour l'essentiel et pour la certitude pour chaque Française ou Français inquiet qu'au moins c'est la priorité du Gouvernement, là nous aurons fait plus vite.

Q -

R - Monsieur, pas aujourd'hui si vous le permettez puisque le caractère récent de la constitution du Gouvernement ne lui a pas encore permis de délibérer.

Q - C'est un point d'histoire. Est-ce que dans le petit déjeuner que vous aviez eu avec François MITTERRAND, il vous avait laissé entendre que vous pourriez être Premier ministre ?

R - Il est un peu tôt pour éclairer les points d'histoire. L'histoire s'accommode de discrétion, mais probablement vous saurez cela un jour.

Merci à tous.